



# La Lettre

Cercle Généalogique  
de la  
Drôme Provençale

Dans ce numéro :

Compte rendu de l'assemblée générale du cercle

Vient de paraître

Les registres des notaires, Archives départementales de la Drôme

Les Sanctuaires à Répit

Le Crime de Poët-Laval

Le Grand Froid 1708-1709

*1<sup>er</sup> trimestre 2022*

n° 109





## Sommaire

- 1 Mot du Président
- 2 Présentation du Cercle
- 4 Présentation du CGMP
- 5 Vie du Cercle : Actualités du cercle
- 6 Compte rendu de l'assemblée générale du cercle
- 13 Vient de paraître
- 14 Archives départementales de la Drôme : les registres des notaires
- 15 Les Sanctuaires à Répit
- 18 Le Crime de Poët-Laval
- 29 Le Grand Froid 1708-1709
- 36 La Boutique du CGDP
- 38 Bulletin des adhésions

## Consignes

**Pour transmettre vos articles à insérer dans La Lettre :**

envoyer vos articles avant la date limite par courrier (au CGDP) ou par mail :

[cgdp@genea26provence.com](mailto:cgdp@genea26provence.com)

**Ne pas utiliser une mise en forme particulière** pour les articles saisis sur traitement de texte (colonnes, retraits, etc.)

**Joindre les illustrations dans des fichiers séparés** (dessins, photographies, etc.)

**Joindre l'article en PDF** tel que vous souhaiteriez le présenter et ne pas oublier de citer vos sources.

**Inscrivez vos prénom et nom en bas de l'article** (pour éviter les erreurs d'attribution).

Merci à l'avance !

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT  
QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS  
Date limite pour envoyer vos articles pour le prochain numéro :  
1<sup>er</sup> mai 2022

## Mot du président

Bonjour à tous,

Le Cercle généalogique de la Drôme provençale a retrouvé une activité presque normale depuis quelques mois. À en juger par le nombre de personnes que l'on voit certains mardis au local du Cercle, lorsque ceux qui participent aux permanences croisent ceux qui viennent aux cours et aux ateliers, je dirais même que l'activité est plus intense.

Le Cercle a enregistré à fin février 2022 une quarantaine de nouveaux adhérents. La tendance à la baisse du nombre d'adhérents, qui a été constatée ces dernières années, ne se confirme donc pas, ce qui est rassurant.

Les motivations de ces nouveaux adhérents sont diverses, mais l'intérêt pour le programme de formation proposé par le Cercle a sans doute été un élément déterminant pour beaucoup.

Quoi qu'il en soit, je souhaite la bienvenue au Cercle à tous les nouveaux adhérents.

N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits sur le fonctionnement de l'association et les services qu'elle vous rend. Le conseil d'administration essaiera de répondre à vos attentes.

Le prochain rendez-vous qui vous est proposé sera la Journée de généalogie prévue le 22 mai 2022 à Châteauneuf-du-Rhône. Notez cette date sur vos agendas. Elle vous sera confirmée prochainement.

**Yves Debouverie**

Président du CGDP

Ont contribué à ce numéro :

Alain AUBERT  
Alain COLLIGNON  
Josette et Christian COUTARD  
Marie-Claire et Yves DEBOUVERIE  
Roselyne DETERNE  
Pierre GOUDON  
Bernard RABEY  
Christine GARAUD et Richard TROOST  
Fanou VERNEDE

# Le Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

## Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.



Crédit photo CGDP

## Nos services et activités

### **Recherche de patronyme en Drôme provençale :**

2 € la recherche par patronyme et par canton  
+ 0,20 € par page éditée + frais d'envoi

**Relevés systématiques des registres paroissiaux** catholiques et protestants, et **des tables décennales**

**Relevés des registres de notaires et informatisation de tous nos relevés** pour une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

**Numérisation des microfilms** des registres paroissiaux, puis **gravure sur CD-Rom**

**Consultation**, lors de nos permanences et de nos journées des adhérents :

- ◆ **de nos relevés** (manuscrits ou informatisés),
- ◆ **des actes numérisés** des communes de la Drôme Provençale,
- ◆ **des registres de notaires** (liste envoyée aux adhérents chaque année ou consultable sur notre site)

*Possibilité de faire des copies papier d'actes (0,25 € la page)*

**Consultation de notre bibliothèque** lors de nos permanences

**Initiation à la généalogie** : cours, conseils, documentation

**Initiation à la paléographie** : cours et exercices mensuels

**Accompagnement à l'écriture d'un livre de famille** : cours et ateliers

**Ateliers thématiques** : Généatique, Heredis, Word, Recherches sur les Archives départementales, Utilisation d'ExpoActes...

**Exposition annuelle à Montélimar** et dans des villages de la Drôme Provençale pour se faire connaître du public et des scolaires

**Deux Journées de généalogie par an** pour se découvrir sans cesse de nouveaux « cousins »

**Participation aux congrès ou manifestations** organisés par des associations de généalogie

**Participation au Forum des associations** de Montélimar (tous les 2 ans)

**Édition d'une revue du cercle « La Lettre »** trimestrielle assurant la liaison entre les adhérents

**Échange de revues** avec d'autres cercles généalogiques

## Permanences

**Tous les mardis** de 10 à 17 heures  
**Permanences du samedi**  
au Cercle de 10 à 17 heures (cf. page 5)

### Adresse

Siège de l'association (adresse postale) :  
CGDP – Maison des Services Publics –  
1 avenue Saint-Martin – 26200 Montélimar  
3<sup>e</sup> étage Nord

*Pour tout courrier postal,  
penser à joindre une enveloppe timbrée  
pour recevoir une réponse*

## Affiliation

Le Cercle est affilié au  
Centre Généalogique du Midi Provence.

Le CGMP est membre de  
la Fédération Française de Généalogie (FFG).

## Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 28 €  
(20€ exceptionnellement pour 2022)  
Dans ce montant, sont comprises  
La Lettre du Cercle et les cotisations  
au CGMP et à la FFG.

## Contacts

Pour le site Internet,  
le rédacteur de la Lettre,  
les membres du bureau :  
[cgdp@genea26provence.com](mailto:cgdp@genea26provence.com)

Pour les codes d'accès  
(généabank, ExpoActes) :  
[geneabank@genea26provence.com](mailto:geneabank@genea26provence.com)

Pour le webmaster de la page Facebook :  
*Nadine Marcel*  
[facebook.com/cgdp.genealogiste](https://facebook.com/cgdp.genealogiste)

Pour le webmaster du Forum :  
[contact@cgmp-provence.org](mailto:contact@cgmp-provence.org)

Téléphone  
Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

Pour le président du CGDP  
*Yves Debouverie (06 48 61 49 37)*

## Conseil d'administration

### BUREAU

**Président**  
Yves DEBOUVERIE

**Vice-présidents**  
Pierre GOUDON  
Françoise VERNEDE

**Secrétaire**  
Roselyne DETERNE

**Secrétaire adjointe**  
Marilou SIMIAND

**Trésorier**  
Bernard RABEY

**Trésorier adjoint**  
Raymond FESCHET

### ADMINISTRATEURS

Alain AUBERT  
Régine BON  
Marie-Claire DEBOUVERIE  
Guillaume MARCEL  
Marylène MARCEL-PONTHIER  
Agnès TRIBOULET

**Membre d'honneur**  
Paulette BOISSON

## Sites Web

[genea26provence.com](http://genea26provence.com)

## Facebook

[facebook.com/cgdp.genealogiste](https://facebook.com/cgdp.genealogiste)

## Forum

[forum.cgmp-provence.org](http://forum.cgmp-provence.org)

Crédit photo CGDP



# Centre Généalogique du Midi Provence

**04**

## **Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence**

### **Manosque**

Maison des Associations  
209, boulevard du Temps-Perdu  
04100 MANOSQUE  
Tous les samedis de 14 h à 18 h  
[jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr](mailto:jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr)  
Site : [www.genea04.fr](http://www.genea04.fr)

**05**

## **Association Généalogique des Hautes-Alpes**

19, rue de France  
05000 GAP  
Vendredi de 14 h à 17 h 30  
[correspondance@agha.fr](mailto:correspondance@agha.fr) site : [www.agha.fr](http://www.agha.fr)

**06**

## **CEGAMA**

357 route de Valbonne  
06330 ROQUEFORT-LES-PINS  
[contact@cegama.org](mailto:contact@cegama.org) site : <https://cegama.org>

**13**

## **Association Généalogique des Bouches du Rhône**

Siège administratif :  
194, rue Abbé de l'Épée, 13005 MARSEILLE  
Permanence : lundi de 14 h à 18 h  
[agbdr@wanadoo.fr](mailto:agbdr@wanadoo.fr) site : [www.ag13.org](http://www.ag13.org)

### **Aix-en-Provence**

Le Ligoures, place Romée de Villeneuve  
Vendredi de 16 h à 18 h

### **Allauch Château-Gombert**

Foyer des Anciens  
Le Logis Neuf  
2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis du mois, de 14 à 17 h 30

### **Aubagne**

24 rue Jeu de Ballon  
2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredis du mois de 17 à 19 h

### **Châteauneuf-les-Martigues**

Maison des Associations - Place Bellot  
2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis du mois de 15 h 30 à 18 h

### **Les Pennes-Mirabeau**

Le Clam, Centre Jean Giono, chemin du Val de Sec  
La Gavotte  
Lundi et mardi de 14 à 16 h 30

### **La Ciotat**

Archives communales  
Rond Point des Messageries Maritimes  
Lundi et vendredi de 14 à 17 h

### **Port-de-Bouc**

Centre Elsa Triolet  
Jeudi de 18 h à 19 h 30

## **Salon-de-Provence**

Maison de la Vie associative  
Rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT)  
2<sup>e</sup> jeudi du mois de 14 h 30 à 18 h 00

## **Venelles**

Le Triboulet  
Impasse La Roberte  
1<sup>er</sup> 3<sup>e</sup> samedi du mois de 14 h à 19 h

**83**

## **Cercle Généalogique 83**

Villa les Myrtes  
298, av. du Parc des Myrtes  
83700 SAINT-RAPHAEL  
2<sup>e</sup> jeudi et 4<sup>e</sup> samedi de 14 h 30 à 17 h 30  
[cgenea83@free.fr](mailto:cgenea83@free.fr)  
Site : [cgenea83.free.fr](http://cgenea83.free.fr)

**84**

## **Cercle Généalogique de Vaucluse**

Ecole Sixte-Isnard  
31 ter, avenue de la Trillade  
84000 AVIGNON  
Mercredi (sauf le 1<sup>er</sup> du mois) de 13 h 30 à 17 h  
[courriel.cgvacluse@gmail.com](mailto:courriel.cgvacluse@gmail.com)  
Site : [www.cgvacluse.org](http://www.cgvacluse.org)

## **Antenne de Pernes-les-Fontaines**

Lundi de 14 à 16 h

## **Cercle Généalogique et Héraldique de la Principauté de Monaco**

CGHPM—Administration  
8, Rue Basse MC 98000 MONACO-VILLE  
[contact.cghpm@monaco.mc](mailto:contact.cghpm@monaco.mc)  
Site : [www.genealogiemonaco.org](http://www.genealogiemonaco.org)

**Un Forum pour les adhérents du CGMP :**

[forum.cgmp-provence.org](http://forum.cgmp-provence.org)



# LA VIE du cercle

Les permanences du samedi se tiendront les :  
2 avril, 7 mai, 4 juin, 3 septembre, 1<sup>er</sup> octobre et  
3 décembre 2022.

Journée de généalogie le 22 mai à Châteauneuf-  
du-Rhône et le 6 novembre à Montélimar

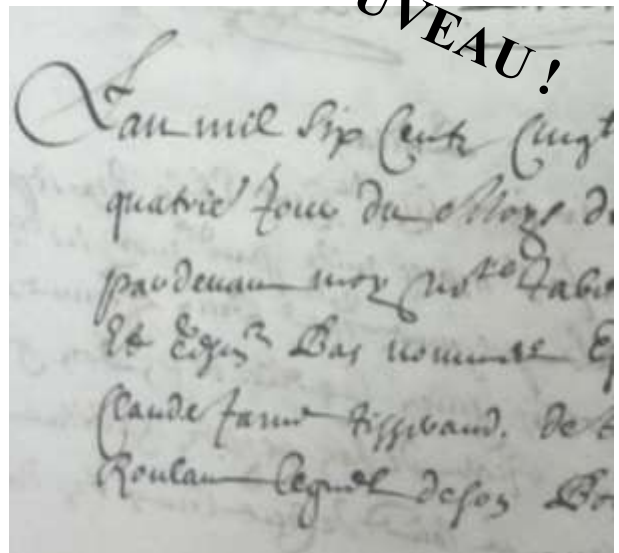
## Initiation à la paléographie

Lire des écritures anciennes est une des difficultés de la recherche dans les documents des archives. Pour vous aider à déchiffrer ces écritures, le CGDP propose à partir d'octobre 2022 des cours d'initiation à la paléographie.

Ces cours s'adressent aux personnes n'ayant pas ou peu de pratique de lecture des écritures anciennes. L'avancée dans l'apprentissage de textes anciens sera progressif, en français et en latin. Ils seront animés par Roselyne Deterne.

Les **inscriptions** seront ouvertes à partir de juin **sur le site du CGDP** (Activités/Cours d'initiation à la paléographie) ou **par mail** ([cgdp@genea26provence.com](mailto:cgdp@genea26provence.com)) ou **par téléphone** 06 10 34 57 40 (Roselyne Deterne).

Les cours sont gratuits pour nos adhérents et payants pour les non-adhérents moyennant 10 € par an, remboursés en cas d'adhésion au CGDP.



## Exposition 2022

Le thème est : ***L'école et l'enseignement primaire depuis Jules Ferry en Drôme Provençale.***

Les sous-thèmes encore à définir précisément pourraient être : la vie des enseignants, la différence entre la campagne, la montagne, la ville, ainsi que la façon et les moyens pour enseigner.

Si vous possédez des photographies, des documents, des témoignages... n'hésitez pas à contacter Marilou Simiand en envoyant un mail à [cgdp@genea26provence.com](mailto:cgdp@genea26provence.com) ou en téléphonant lors des permanences du mardi au 04 75 51 22 03 !

## Calendrier des ateliers thématiques - 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre

Atelier *Word* : mardi 29 mars, 19 avril, 24 mai et 28 juin de 14 à 16 heures

Atelier thématique *Utilisation des formulaires de recherche aux AD* : mardi 29 mars, de 10 à 12 heures

Atelier thématiques *Généatique* : mardi 5 avril (9 à 11 heures) et mardi 7 juin (14 à 16 heures)

Atelier thématique *Les ressources généalogiques complémentaires à l'état civil* : mardi 31 mai de 14 à 16 heures.

# VIENT DE PARAÎTRE

xx



# LES ARCHIVES

## DÉPARTEMENTALES DE LA DRÔME

### Les registres de minutes des notaires

Les Archives départementales de la Drôme conservent près de 34 000 registres de minutes de notaires dont les plus anciens datent du XIV<sup>e</sup> siècle.

Certains registres sont en si mauvais état qu'il n'est pas possible de les consulter, sauf par microfilmage et numérisation.

Les registres microfilmés ont été numérisés et sont mis progressivement en ligne sur le site Internet des Archives.

**Pour connaître le prédécesseur ou le successeur d'un notaire ou pour vérifier que les registres ont été versés aux Archives**, le sommaire des études *sous-séries E et 2E* est téléchargeable sur le site :

- Sur la page **Archives numérisées**, cliquer sur **Archives notariales**
- Dans le texte de présentation, cliquer sur [sommaire des études](#)
- Dans la page suivante, cliquer sur le bouton **Archives notariales, sommaire par études**
- Télécharger et enregistrer le fichier : 979d14be-f33d-4408-a209-09ea35c117c1.pdf

**Pour vérifier la mise en ligne progressive des registres numérisés**, consulter les *Actualités des fonds* sur la page d'accueil des Archives de la Drôme. Au fur et à mesure des mises en ligne, cette rubrique est mise à jour.

#### Actualités des fonds

[Nouveaux instruments de recherche](#) : Inventaire du fonds de la famille Morier (24/01/2022).

[Nouvelles entrées](#) : Registres de notaires issus de plusieurs études de la Drôme (23/07/2021).

[Nouvelles numérisations](#) : Registres de notaires en mauvais état (20/12/2021).

# SANCTUAIRES À RÉPIT

**Roselyne DETERNE**

Un sanctuaire à répit est un lieu saint rencontré en pays de tradition catholique. Selon la croyance populaire en certaines provinces, le « répit » est, chez un enfant mort-né, un retour temporaire à la vie le temps de lui conférer le baptême avant la mort définitive. Ayant été baptisé, l'enfant pourra de ce fait entrer au paradis au lieu d'errer éternellement dans les limbes où il serait privé de la vision de Dieu. Le répit n'est possible qu'en certains sanctuaires, le plus souvent consacrés à la Vierge.



Nécropole rupestre pour les enfants morts après suscitation à l'église Saint-Pantaléon

Cette notion de « limbes » apparaît vers le début du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est un espace intermédiaire entre le purgatoire et le paradis où errent pour l'éternité les âmes non baptisées. Nombreux étant les enfants mort-nés, il était logique que l'Église de l'époque tienne à les accueillir en son sein. Mais pour le baptiser, il fallait que l'enfant fût vivant. D'où la notion de répit, qui constituait en un retour temporaire à la vie du petit corps. On transportait donc d'urgence le petit cadavre, accompagné de ses parrain et marraine, dans un des sanctuaires, souvent fort éloigné du lieu de naissance. Là, il était exposé pendant plusieurs heures sur un autel et tous le surveillaient scrupuleusement pour déceler, ne serait-ce qu'un infime instant, une manifestation de vie, sous forme de léger souffle, ou coloration de la peau, ou frémissement d'un membre, toutes manifestations habituelles du processus de décomposition des corps. À la moindre de ces manifestations, le prêtre présent baptisait l'enfant qui retournait immédiatement à l'état de mort.

Cette pratique dura du XIII<sup>e</sup> siècle à la Première Guerre Mondiale. Pendant sept siècles, on a pu faire croire à des parents éplorés par la perte d'un enfant qu'il était ressuscité le temps d'un baptême, même si la plupart des mort-nés n'étaient pas portés au répit.

L'apogée de cette pratique se situe pendant la réforme catholique, du Concile de Trente jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Mais les doutes de l'Église concernant les répits conduisirent la hiérarchie romaine, sans succès d'ailleurs, à condamner la pratique en 1729.

Cette condamnation fut renouvelée quatre fois dans les années suivantes. En 1755, le pape Benoît XIV après une enquête menée par le bénédictin bavarois Eusebius Amort, réitéra l'absolue nécessité de preuve irréfutables.

<sup>1</sup> Crédit photo : Jean-Marc Rosier from <http://www.rosier.pro>, CC BY-SA 3.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=1654840>

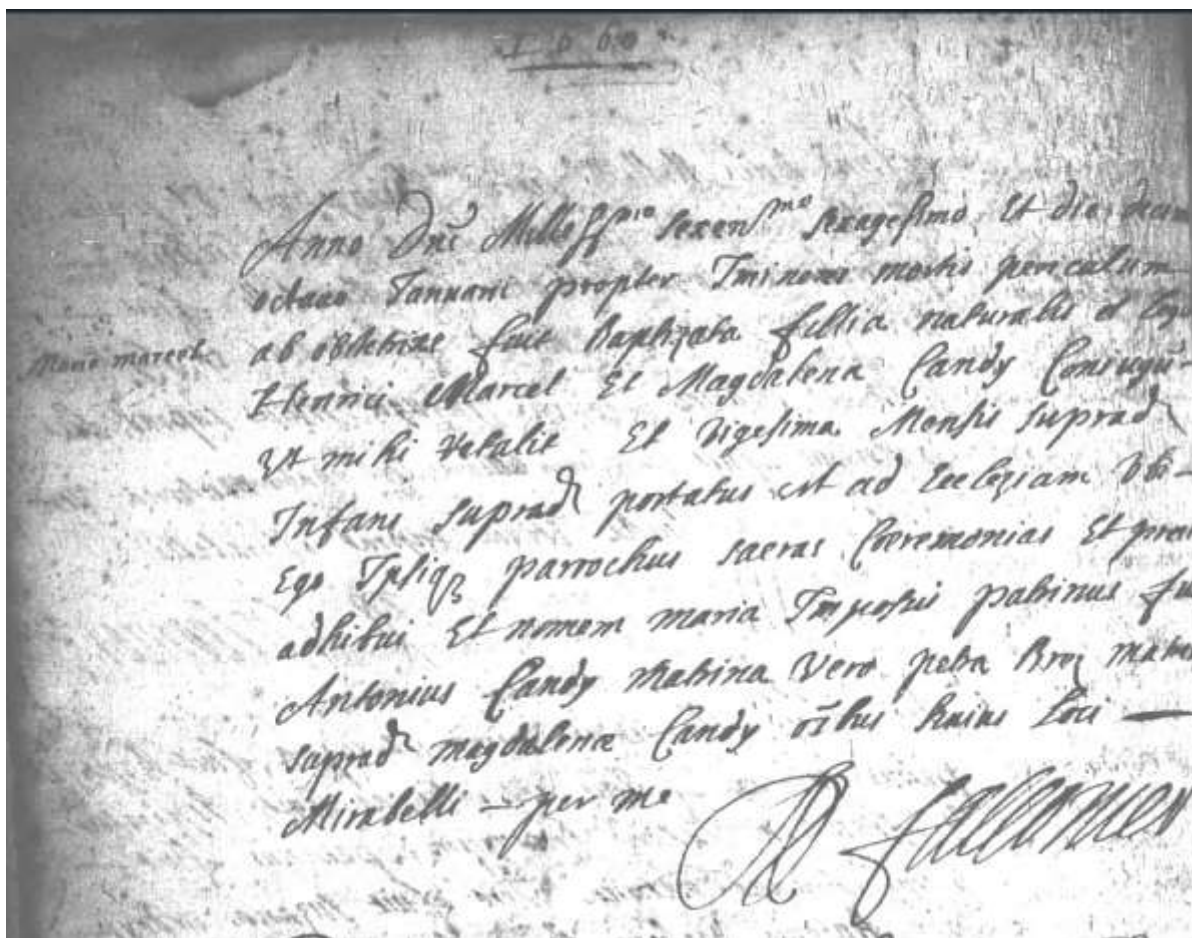
En particulier, il releva que personne n'avait jamais entendu de cris ou de gémissements qui auraient été le signe manifeste d'un retour à la vie. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les répit<sup>s</sup> connurent un renouveau attesté par le grand nombre de tableaux et de vitraux qui représentent ce miracle, suscité par la recrudescence du culte marial lors des apparitions de la Vierge à la Salette ou à Lourdes.

Enfin, le Vatican ayant rangé la notion de « limbes » comme une hypothèse théologique parmi d'autres, la Commission Théologique Internationale de l'Église catholique romaine déclare que les limbes

ne peuvent pas être considérés comme une "vérité de foi".

Reste le mystère de "cet être au destin brutalement interrompu, qui est né et mort dans un même temps, et qui interpelle chacun sur ce qu'est l'espace d'une vie, sur ce qu'est la vie".

Quand l'accouchement est difficile, quand le bébé se présente mal ou risque d'être mort-né, on essaie d'abord de le baptiser in utero, à l'aide de canules de formes variées, en faisant attention de ne verser l'eau, que sur la tête, seule partie noble du corps.



Marie MARCEL ondoyée in utero le 18 janvier 1660 à Mirabel aux Baronnies  
AD 26 5Mi 284 /R2 vue 48 / 203.

Dans la recherche d'un efficace répit, outre le cardinal Pierre de Luxembourg et François de Sales, dont les cultes étaient spécifiques au Comtat Venaissin et à la Savoie, le recours à des saints intercesseurs fut sollicité comme celui de saint Pantaléon des deux côtés des Alpes, mais aussi localement ou régionalement ceux d'élus comme saint Étienne, sainte Cunégonde, saint Léonce, sainte

Rosalie, saint Thomas de Villeneuve, saint Thomas d'Aquin, saint Viventius, saint Edme et saint Claude.

Les sanctuaires à répit périclitèrent face au développement du rationalisme. Les derniers sanctuaires à répit cessèrent d'être fréquentés au lendemain de la Première Guerre mondiale.



Couronnement de la Vierge par Enguerrand Quarton (1454)<sup>1</sup>  
En bas à gauche, une rare représentation du *limbus puerorum* (limbe des enfants)

Il est normal qu'on n'en trouve pas en pays protestant, car la Réforme a condamné sans appel cette pratique de piété panique : ainsi, le sanctuaire d'Oberbüren, près de Berne en Suisse, a été rasé en 1532, après le passage des Bernois au protestantisme. Cela permet aux archéologues d'aujourd'hui de faire, dans le cimetière qui entourait l'église, d'intéressantes fouilles qui rendent possible, entre autres, une statistique des âges des mort-nés (un

tiers sont des prématurés ou des avortons). La grande sévérité des autorités réformées à l'égard des répits, qui a dû laisser désespérées de nombreuses familles, explique pourquoi certains des répits les plus fréquentés (comme Verviers) sont situés près des frontières de catholicité. Plus étonnante est, en France, la différence entre la moitié est, où les sanctuaires sont nombreux, et l'ouest, où ils sont quasi inexistantes.

**Pour approfondir le sujet :**

GÉLIS (Jacques). – Les Enfants des Limbes. Mort-nés et parents dans l'Europe chrétienne. – Paris : Audibert, 2006. – 396 p., 7 cartes et 15 illustrations hors-texte.

---

<sup>1</sup> Par Enguerrand Quarton — The Yorck Project (2002) 10.000 Meisterwerke der Malerei (DVD-ROM), distributed by DIRECTMEDIA Publishing GmbH. ISBN : 3936122202., Domaine public, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=149244>

# LE CRIME DE POËT-LAVAL

15 juin 1884, Mont Rachas (2<sup>e</sup> partie)

**Alain COLLIGNON**

*Dans la 1<sup>re</sup> partie parue dans la dernière Lettre, l'auteur présentait les faits et les comptes-rendus journalistiques.*

*Dans cette 2<sup>e</sup> partie, il fait part de ses recherches au sujet de la famille Daurier de 1857 à 1884, des lieux et des circonstances du crime, de l'épilogue d'une vie au bagne et de la famille Daurier après 1884.*



*Le Poët-Laval*

© Par Billy0007 - CC BY-SA 3.0, Wikipedia

## La famille Daurier

Le mariage du couple Jean-Jacques DAURIER/Françoise TOURNILLON a lieu le 28 avril 1857 à Eyzahut. Lors de ce mariage, les deux époux reconnaissent la naissance de Casimir DAURIER âgé de 8 jours, né le 20 avril 1857 à Eyzahut. Casimir décédera le 10 mai 1857 au Poët-Laval. Tout de suite après leur mariage, le couple s'installe au Poët-Laval, dans les hubacs (versant nord), dans l'une des fermes qui constitue le hameau du quartier Richon. La famille BRUS et la famille CHARPENEL y vivent aussi : Jean-Louis CHARPENEL est veuf de Sophie DAURIER, la sœur de Jean-Jacques DAURIER.

Jean-Jacques DAURIER (décédé en 1874) avait eu un premier mariage entre 1823 et 1851 avec Rose BRIAN, dont deux enfants avaient survécu : Rose et Adélaïde DAURIER. Jean-Jacques (53 ans au mariage) et Françoise TOURNILLON (24 ans au mariage) forment un couple avec 29 ans d'écart : ils auront sept autres enfants, nés entre 1858 et 1872. Ils sont presque tous nés à Poët-Laval. Seul Moïse fait exception : par accident, il naît à Dieulefit (Grands moulins, poterie Reboul).

Voici la liste des sept enfants avec leur date de naissance (*vérifiés sur les registres d'état-civil de Poët-Laval et Dieulefit*) et qui apparaissent ainsi dans les recensements successifs :

- présents (**en gras**), présents avec erreur sur le prénom (**en noir et en gras surligné**)
- travaillent dans une autre famille (*en italique blanc surligné*)
- Absents et non trouvés ailleurs (*en italique*)... probablement travaillant comme bergers dans d'autres fermes.

Ces deux dernières données sont un élément important, souligné dans un article assez moralisateur du 5 juillet 1884 du Journal de Montélimar parlant du délitement de cette famille avec 7 enfants, isolée du village, école et paroisse, et dont le père est décédé 10 ans auparavant. Lire sur Retronews <https://www.retronews.fr/journal/journal-de-montelimar/05-juillet-1884/821/2395591/1>

- Pologne : 19 avril 1858 (**1866** – **1872** – **1876** – **1881**)
- Jean François : 9 novembre 1860 (**1866** – **1872** – **1876** – **1881**)
- Jean Antoine : 26 janvier 1863 (**1866** – **1872** – **1876** – **1881**)
- Adolphe Lucien : 25 mars 1865 (**1866** – **1872** – **1876** – **1881**)
- Camille André : 2 mars 1867 (**1872** – **1876** – **1881**)
- Moïse : 9 septembre 1869 (**1872** – **1876** – **1881**)
- Irma : 26 janvier 1872 (**1872** – **1876** – **1881**)

À la naissance d'Irma, Jean-Jacques DAURIER, son père, est âgé de 69 ans.

Recensement de Poët-Laval en 1866, quartier ferme Richon (quatre enfants sont nés)

26	29	108	Daurier	J. Jacques	cult. chef de ménage	1			64 ans
		109	Courmelon	François	ménager			1	32 ans
		110	Daurier	Pauline	leur fille			1	9 ans
		111	Daurier	J. François	leur fils	1			6 ans
		112	Daurier	Antoine	id	1			4 ans
		113	Daurier	Adolphe Lucien	id	1			10 mois

Recensement de Poët-Laval en 1872, quartier ferme Richon (sept enfants sont nés)

Jean-François Daurier, 12 ans, travaille et réside à côté, comme berger dans la famille BRUS au Poët-Laval.

7	8	31	Brus	Pierre	leur fils	1			62 ans
		32	Brus	Anna	leur fille			1	61 ans
		33	Brus	Julien	leur fils	1			26 ans
		34	Daurier	Jean	leur fils	1			16 ans

(Recensement 1872, page 32)

Jean-Antoine Daurier, 9 ans, travaille et réside à côté, comme berger dans la famille BRUS au Poët-Laval.

19	21	80	Magnet	Auguste	cult. chef de ménage	1			41 ans
		81	Magnet	Irma	leur fille			1	41 ans
		82	Magnet	Amélie	leur fille	1			38 ans
		83	Magnet	Zélie	leur fille			1	33 ans
		84	Daurier	Antoine	leur fils	1			2 ans

Le reste de la famille est recensé dans la ferme familiale.

7	10	39	Daurier	Jean-Jacques	cult. chef de ménage	1			69 ans
		40	Courmelon	François	ménager			1	30 ans
		41	Daurier	Pauline	leur fille			1	12 ans
		42	Daurier	Julien	leur fils	1			6 ans
		43	Daurier	Emile	id	1			4 ans
		44	Daurier	Moïse	id	1			3 ans

### Recensement de Poët-Laval en 1876, quartier ferme Richon

La mère, Françoise TOURNILLON, est installée avec quatre de ses enfants (selon le recenseur). Le père de famille, Jean-Jacques DAURIER, est décédé le 25 décembre 1874.

Jean Antoine (13 ans) ? Adolphe Lucien (11 ans) ? Camille André (9 ans) ?

31	Tournilloz	Françoise	cult <sup>re</sup> chef			1	45	ans	François, née à Eyzahut
32	Laurie	Pauline	sa fille			1	19	ans	Jean-Jacques, née à Poët-Laval
33	Laurie	Jean	cult <sup>re</sup> 1 <sup>er</sup> fils	1			12	ans	il.
34	Laurie	Moïse	1 <sup>er</sup> fils	1			8	ans	Jean-Jacques, née à Poët-Laval
35	Laurie	Irma	sa fille			1	3	ans	François, née à Poët-Laval

En 1876, on trouve à Roche-Saint-Secret, chez le propriétaire Jean Simon BEAU, un berger né en 1865 au Poët-Laval et nommé Émile DORIER : il pourrait s'agir de Camille André, 9 ans, déjà prénommé ainsi au recensement en 1872 (*recensement de 1876 Roche-Saint-Secret, page 9*). En 1876, on trouve à Eyzahut, chez Jean André BERNARD, un berger de 11 ans, nommé Félicien DORIER : il pourrait s'agir d'Adolphe Lucien, déjà prénommé ainsi au recensement de 1872.

### Recensement de Poët-Laval en 1881, quartier ferme Richon

1	Tournilloz	Françoise	Mar	cult <sup>re</sup>	chef ménage
2	Daurier	Pauline	Mar		sa fille
3	Daurier	Jean-Jacques	Mar		Félicien
4	Daurier	Irma	gar		sa fille
5	Charpent	Laurie	11		domestique

Les quatre enfants absents travaillent et résident sûrement dans des fermes : où ?

Jean Antoine (18 ans) ? Adolphe Lucien (16 ans) ? Camille André (14 ans) ?

Moïse (12 ans) travaille comme berger et réside dans la famille de Jean-Louis REBOUL (page 12 du recensement de Poët-Laval).

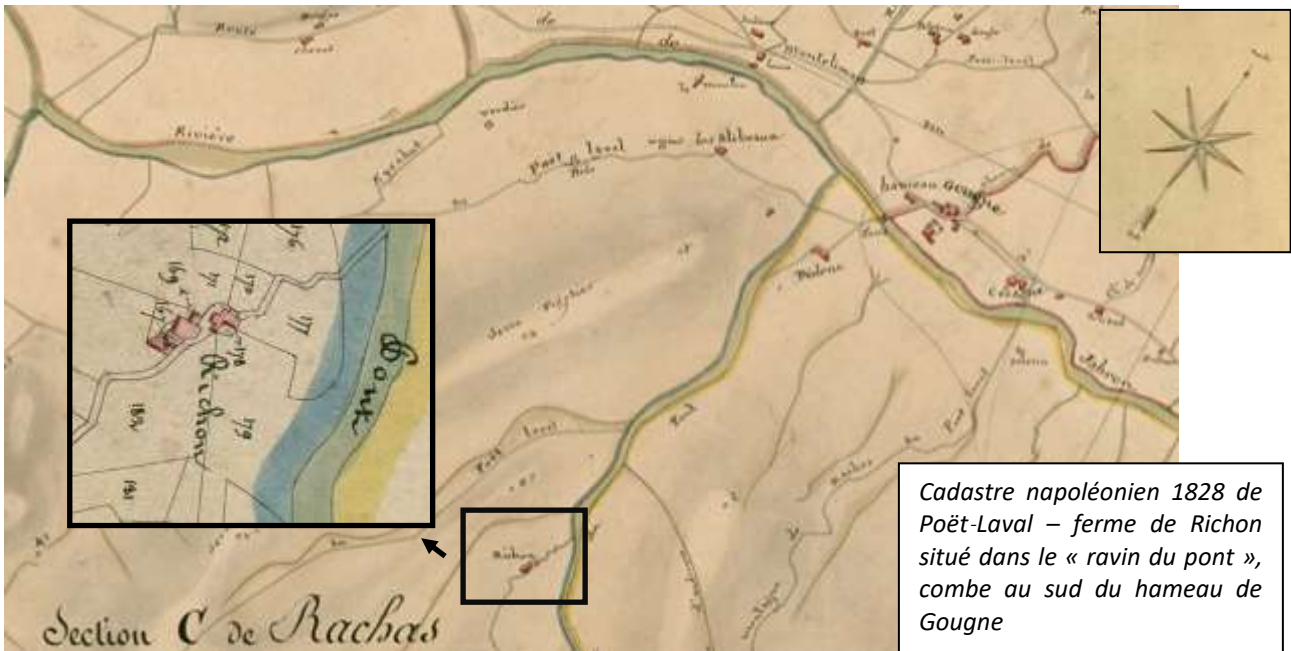
### Recensement de la famille GOUGNE à La Roche-Saint-Secret en 1881

En 1881, Jean Antoine DAURIER ne travaille pas encore dans la famille GOUGNE à la ferme Ladreyt (ou l'adret) de la Roche-Saint-Secret.

Depuis 1883, il travaille comme domestique de ferme dans cette famille, et c'est là qu'il se rend en passant par le sommet du Rachas, le 15 juin 1884, après avoir commis son crime

Ladreyt.	1	Gougne	Paul Marie	55 ans	cult <sup>re</sup> femme	sa fille mariée
	2	Guillet	Marie Anne	47 ans	ménagère	sa femme
	3	Gougne	Jean Marie	25 ans	cult <sup>re</sup>	son fils
	4	Gougne	Clotilde	20 ans	cult <sup>re</sup>	son fils
	5	Gougne	Colette Marie	16 ans		son fils
	6	Ladreyt	Adolphe	16 ans	domestique	non marié

Polonie DAURIER s'est mariée avec Régis Félicien ROUVIER le 31 janvier 1882 au Poët-Laval.  
 Un enfant leur est né avant mariage : Aminthe DORIER née le 22 décembre 1881.  
 Elle est reconnue au mariage.

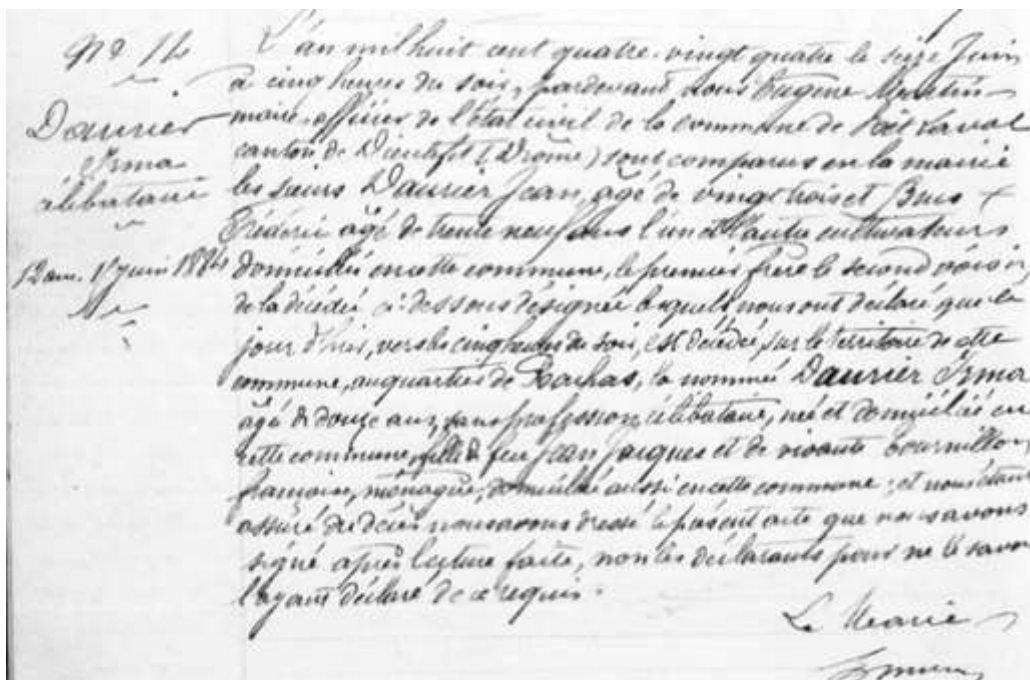


**Rappel :** La famille DAURIER vit, à côté de la famille BRUS (famille cousine par l'union de Louis BRUS et Christine CHARPENEL, parents de Frédéric et Casimir) et de la famille CHARPENEL, dans le quartier dit « Richon » et « Vignauds » de l'ubac : il s'agit d'un hameau de fermes dans une combe isolée de l'ubac, dans le ravin du Pont, au sud du hameau de Gougne et sous le mont Rachas.

**Un acte de décès somme toute banal dans le registre communal du Poët-Laval**

Les actes de décès par accident (foudre, chute, noyade) étaient parfois mentionnés dans les registres de paroisse du XVIII<sup>e</sup> siècle. On lit parfois (rarement) un décès par assassinat... les registres d'état-civil républicains du XIX<sup>e</sup> siècle, plus formatés, sont moins diserts sur les circonstances des décès.

Cote : registre des décès du Poët-Laval 1838-1889 – 2 MI 970/R2, page 401 sur 451.





On y apprend tout de même deux choses : les deux déclarants sont Jean François DAURIER (23 ans), frère aîné de Jean Antoine et d'Irma, et Frédéric BRUS (39 ans), voisin chez qui travaillait Jean François en 1871. Ils viennent déclarer le décès d'Irma après avoir passé la plus grande partie de la journée du 16 juin à la rechercher dans la zone du mont Rachas.

Selon la Dépêche de Toulouse, ils ont découvert son corps vers 16 heures, et selon le maire du Poët-Laval, Louis Eugène MARTIN, il est 17 heures quand ils comparaissent à la mairie.

De la ferme Richon à la ferme de Ladreyt, il y a un peu plus de 4 km, en passant par la grange Piolet et sa bergerie (déjà présente en 1828 sur le cadastre napoléonien, mais elle ne correspond pas aux comptes-rendus journalistiques), le mont Rachas, la montagne de l'Autèche, le Serre Brossier...

Le jas (bergerie), dont il est question dans le compte-rendu du Journal de Montélimar (édition du 31 octobre 1884), est situé à 300 m à l'ouest du sommet, sur le versant méridional regardant vers la Roche-Saint-Secret.



Dans le compte-rendu de l'hebdomadaire *Journal de Montélimar*, le jeune berger, envoyé de l'autre côté de la montagne (à la ferme Ladreyt) prévenir Antoine DAURIER que l'on avait retrouvé le cadavre de sa sœur, est Casimir BRUS âgé alors de 11 ans.



*C'est dans ce panorama magnifique, avec la vue sur la plaine de la Roche-Saint-Secret, que le crime a été perpétré.*

### **Les circonstances météorologiques à la mi-juin 1884**

*Extrait des annales du Bureau Central de Météorologie*

Des variations importantes de température, avec des orages qui éclatent les 13 et 14 juin 1884 suite à une brusque montée de température. Cet épisode orageux est suivi, le 15 juin, d'une baisse significative de la température, avec un ciel de traîne assez actif.

#### Juin 1884.

Le mois de juin est froid, peu pluvieux, avec pression atmosphérique supérieure à la normale. Il offre une première période de vents froids, variables; une seconde de vents d'Ouest, puis une longue période de vents du Nord jusqu'au 25; enfin, des brises chaudes dominant à la fin du mois. Les orages éclatent encore presque chaque jour, mais sont moins intenses qu'en mai et juillet.

*Première période, du 1<sup>er</sup> au 3.* — Le temps est froid, le vent faible, variable; les orages sont relativement peu nombreux et occupent une étendue peu considérable. Le 2, cependant, ils sont signalés sur 35 départements; la France se trouve, ce jour, dans la portion antérieure d'une dépression venue d'Irlande et qui se dirige vers Paris.

*Deuxième période, du 4 au 9.* — Les vents d'Ouest dominant, la température est encore basse; les orages, peu nombreux, se développent principalement dans l'Est et le Nord.

*Troisième période, du 10 au 25.* — Le temps est encore froid et le vent faible des régions Nord. La température, très basse le 10, se relève et dépasse la nor-

A.6

#### RÉSUMÉ DES ORAGES EN FRANCE

male les 13 et 14; ces deux jours, les orages éclatent sur tout le territoire, sauf dans le Nord. Le 15, la température baisse de nouveau, puis le temps reste très froid jusqu'au 22; les orages sont très rares et disséminés; ils reprennent enfin du 22 au 24 et, ce dernier jour, présentent une grande intensité.

*Quatrième période, du 26 au 30.* — Le vent est faible, la température se relève enfin au-dessus de la normale, mais les orages sont encore rares; toutefois, ils sont signalés le 28 dans 11 départements.

En résumé, juin a présenté 29 jours d'orages, qui ont atteint seulement 439 départements.

## La famille Daurier après 1884

### *Recensement de Poët-Laval en 1886, quartier ferme Richon*

Jean François DAURIER s'est marié avec Clorinde CHASTEL le 30 mai 1885 : c'est lui qui reprend la ferme où vit toujours sa mère, Françoise TOURNILLON. Cette dernière épousera Louis DUC en se-

condes noces le 6 mai 1893 au Poët-Laval, ferme Richon (*elle y décédera le 16 mars 1912, âgée de 79 ans*). Le couple Jean François DAURIER/Clorinde CHASTEL s'installe au quartier Gougne peu après.

1	Daurier François	26		est p. Clorinde Chastel
2	Chastel Clorinde	27		est femme
3	Daurier Paul	1		est fils
4	Tournillon Françoise	56		est mère
5	Charpuel Louis	20		est gendre

Leur premier-né, Paul né le 19 mai 1886, se mariera en 1916 à Vesc avec sa cousine Lucie Berthe, née le 9 février 1899 à Orcinas, fille de Camille André DAURIER et Prudence NOYER.

Ils auront huit enfants tous nés au Poët-Laval.

On sait que dans les sept ans qui suivent, deux frères de la fratrie DAURIER épousent deux sœurs de la famille NOYER de Vesc :

Camille André DAURIER (né en 1867) se mariera le 17 décembre 1892 avec Prudence NOYER au Poët-Laval. Il sera agriculteur.

Adolphe Lucien DAURIER (né en 1865) se mariera le 14 janvier 1893 avec Clarisse Sophie NOYER à Vesc. Il sera boulanger au Pègue.

En 1886, Moïse DAURIER continue de travailler pour la famille REBOUL (*page 12 du recensement 1886 du Poët-Laval*).

## Épilogue d'une vie

Jean Antoine DAURIER, né le 21 janvier 1863 au Poët-Laval.

Condamné le 29 octobre 1884 aux travaux forcés à perpétuité.

Embarqué le 7 avril 1885 sur le Fontenoy pour la Nouvelle-Calédonie, bagne de Bourail.

Décédé le 16 octobre 1893 au bagne de Bourail, âgé de 30 ans.



*Le Fontenoy, construit en 1858 à Toulon, vaisseau mixte de 80 canons*

Ci-dessous le document de « Sortie de dépôt » des condamnés aux travaux forcés.

Antoine DAURIER a été écroué au Dépôt le 10 décembre 1884 dans l'attente de son lieu de détention définitif.

Il y figure, outre les renseignements administratifs d'état civil et son signalement physique, la condamnation prononcée le 29 octobre 1884 par la

Cour d'Assises de la Drôme et le motif de cette condamnation : « Travaux forcés à perpétuité pour homicide volontaire ayant eu pour objet d'assurer l'impunité d'un délit de coups et blessures commis le 15 juin 1884 ».

Cela se termine par la date de son embarquement pour le bagne : 7 avril 1885 sur le Fontenoy à destination de la Nouvelle Calédonie.

**DÉPÔTS DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS.**

**SÉRIÉ MATRICULAIRE DE LA DÉTENTION**  
**15808**

Le nommé *Daurier, Jean-Antoine*.

écroué sous le n° *308*, fils de *Jean-Jacques*  
et de *Marie-Anne*,  
né à *La Motte-la-Vallée*, arrondissement de *Montélimar*,  
département de *Drôme*, âgé de *29* ans, domicilié  
à *La Motte-la-Vallée*, arrondissement de *Montélimar*,  
département de *Drôme*; ayant exercé, avant son arrivée au  
dépôt, la profession de *bonnetier* ; ayant été condamné  
à *travaux forcés à perpétuité* par la Cour d'Assises  
de la Drôme, le 29 octobre 1884, pour homicide volontaire  
ayant eu pour objet d'assurer l'impunité d'un délit de coups et  
blessures commis le 15 juin 1884.

condamné à *travaux forcés à perpétuité*.

condamné à *travaux forcés à perpétuité* par la Cour d'Assises  
de la Drôme, le 29 octobre 1884, pour homicide volontaire  
ayant eu pour objet d'assurer l'impunité d'un délit de coups et  
blessures commis le 15 juin 1884.

astreint, à l'expiration de sa peine, à la surveillance de la haute police pendant  
*10* ans.

Écroué au Dépôt le *10* Décembre 1884.

DATE DU REJET DU POURVOI.  
*scus*

Embarqué le *7* Avril 1885 sur le *Fontenoy*,  
à destination de la *Nouvelle Calédonie*.

Vu :  
Le Directeur,  
*J. Loubert*

Contrôlé par le Greffier comptable du Dépôt,  
*Le 10/11*

Service — N° 100 — Arrêt matricule — 1882 (1881) — Cont 21.

**RENSEIGNEMENTS**  
précisés sur le compte de dévotion de l'écroué, avant sa condamnation.

État de santé	
État de fortune	
État de famille	
État de moralité	
État de religion	
État de profession	
État de conduite	
Écriture de l'écroué au Dépôt.	
Signature du greffier comptable du Dépôt.	

Ci-dessus :

« Néant (aucune autre condamnation) », « assez bien noté », « bon travail », « Illettré », « métier appris : fabrique de sacs en papier », « conduite : bonne ».

Ci-dessous :

Jean Antoine DAURIER accède à la 1<sup>re</sup> classe le 1<sup>er</sup> février 1891, ce qui aurait pu lui permettre d'obtenir une concession après 1894 (voir les règles ci-dessous). Il y accède en 7 ans au lieu de 10, ce qui est significatif d'une « bonne conduite ».

**MUTATION**

Département	
N° de la Mutuelle	
Date de la Mutation	<i>1<sup>er</sup> Février 1891</i>
Signature	<i>Daurier à l'écroué</i> <i>le 10 Octobre 1891</i>

Source : Archives de l'ANOM :

[http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/bagnards\\_dossiers\\_individuels/](http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/bagnards_dossiers_individuels/)

L'organisation du bagne est réglée par une multitude de textes : lois, décrets, arrêtés, circulaires, qui déterminent avec une précision minutieuse le moindre détail de la vie quotidienne : l'habillement, la nourriture, le travail, les punitions.

À l'arrivée au bagne, les transportés sont répartis en trois classes, qui déterminent leur emploi au bagne.

Ils commencent le plus souvent leur parcours à la 3<sup>e</sup> classe, qui les désigne pour les emplois les plus pénibles (qu'on appelle « la fatigue »).

Les condamnés de la 2<sup>e</sup> classe peuvent être mis à la disposition des entreprises locales.

Quand le condamné a accompli au moins la moitié de sa peine (et au moins dix ans pour les condamnés à perpétuité), il accède à la 1<sup>re</sup> classe et peut

recevoir une concession, l'autorisation de faire venir sa famille s'il est marié, être engagé comme salarié chez un particulier (« engagiste ») et être proposé pour des remises de peine.

En fait, ce système permettait de doubler la peine des bagnards : quelqu'un qui avait écopé de 10 ans devait en faire 10 de plus.

Ainsi, on gardait la mainmise sur ces colons forcés et forçats.

La 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> classe mises en place en 1880 formaient le pire de l'inégalitaire qui régnait dans ces colonies pénitentiaires.

*Le bagne de Bourail où Jean Antoine DAURIER purge sa peine était un bagne à vocation agricole, essentiellement pour la culture de la canne à sucre.*

Bagne de Bourail, Nouvelle-Calédonie



Archives à explorer : Dossiers complets du bagne de Bourail à Aix-en-Provence réf. H 450  
Cote 4 M 313 et Cote Up 4155

**Extraits de l'administration pénitentiaire sur le bagne de Bourail, Nouvelle Calédonie  
Comptes-rendus annuels administratifs des bagnes de Guyane et de Nouvelle-Calédonie**

Année 1883, vue 40

BOURAIL.

L'établissement de Bourail est resté le plus important des pénitenciers agricoles. Le village, fondé et peuplé de plus en plus par la transportation, est une jolie petite ville dans laquelle les intérêts du commerce et de l'industrie grandissent tous les jours, développant une animation que le voyageur arrivant des localités de l'intérieur du pays est surpris de rencontrer tout à coup. De nombreux concessionnaires groupés sur les territoires voisins se livrent à la culture de la canne à sucre principalement, et leurs récoltes, jointes à celle du pénitencier agricole, alimentent l'usine à sucre de Bacouya qui appartient à l'Administration et fonctionne à l'aide de la main-d'œuvre pénale au profit du budget sur ressources spéciales. L'effectif du pénitencier de Bourail s'élevait, au 31 décembre 1882, à 497 condamnés.

425 condamnés y sont entrés au cours de l'année;  
218 en sont sortis et l'effectif au 31 décembre 1883 se trouvait arrêté au chiffre de 704 condamnés.

Année 1885

— 55 —

Les principales affections observées ont été :

La phtisie, qui a fourni.....	191 malades et 25 décès.	
La fièvre typhoïde.....	36	11
Anémie.....	87	3
Aliénation mentale.....	54	1
Dysenterie.....	277	33
Bronchite et pleurésie.....	193	15
Ulcères et plaies.....	285	12
Morts par accidents.....		55

Le nombre des décès causés par la fièvre typhoïde, l'anémie et l'aliénation mentale a présenté une diminution sensible sur l'année 1884, savoir :

La fièvre typhoïde, 20 de moins; l'anémie, 11, et l'aliénation mentale, 4 de moins.

Ainsi qu'on peut en juger d'après les indications qui précèdent, le nombre des transportés atteints d'ulcères et de plaies est très considérable; mais il convient de noter que ces affections sont très fréquemment provoquées par les condamnés eux-mêmes qui cherchent à se soustraire par ce moyen aux travaux du bagne. D'ailleurs ces pratiques ne réussissent pas toujours aux individus qui y ont recours; quelques-uns ont en effet payé de leur vie des tentatives de cette sorte et un plus grand nombre sont demeurés estropiés.

Les extraits de la page précédente montrent la différence entre le bagne de Guyane et les bagnes de Nouvelle-Calédonie, et aussi entre « Transportés » et « Relégués ».

Il valait donc mieux être « Transporté en Nouvelle-Calédonie » que « Relégué en Guyane ».

Cela s'est durci en 1888, l'autorité judiciaire considérant que pour les individus ayant été condamnés aux travaux forcés à perpétuité, il n'était pas acceptable que le régime favorable de « Transporté » leur soit attribué.

Mais cela se heurtait au principe économique de la Transportation qui permettait de louer de la main d'œuvre bon marché à des colons entrepreneurs.

Puis qui permettait par la suite, à ceux des bagnards libérés qui avaient fini leur peine (ou en fin de peine ayant une bonne conduite) d'obtenir une concession (lopin de terre de 5 à 10 hectares) et ainsi de coloniser la Nouvelle-Calédonie en faisant vivre l'économie pénitentiaire ...

1886 à 1895 volume 2, vues 52 et 54 sur 700

Il s'agissait ensuite de déterminer les principes qui devaient guider les membres des sous-commissions dans les avis qu'ils avaient à émettre. Dans le rapport qui avait précédé le décret du 16 novembre 1889 il était dit « que les criminels dangereux, ceux qui ont déjà encouru plusieurs condamnations, ceux enfin qui ne présentaient aucune chance d'amendement, devaient être dirigés sur la Guyane, tandis que la Nouvelle-Calédonie serait plus particulièrement réservée aux condamnés primaires et aux individus dont on pouvait encore espérer le relèvement. »

En effet, d'une part, certaines Cours ont négligé de prononcer la relégation à laquelle devaient être soumis les individus tombant sous l'application de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885. D'autre part, conformément à l'arrêt de la Cour de cassation du 26 juin 1886, la peine de la relégation ne pouvant être prononcée en même temps qu'une peine perpétuelle, plusieurs des individus condamnés à perpétuité ont échappé ainsi à l'application de la loi de 1885.

Fiche matricule de Jean Antoine DAURIER qui n'accomplira pas son service militaire, du fait de sa condamnation (loi du 27 juillet 1872).

The image shows a handwritten military record card for Jean Antoine Daurier. The card is divided into several sections:

- Top Section:** Name: Daurier; Matricule: 999; Classe de mobilisation: 1<sup>re</sup>.
- ÉTAT CIVIL:**
  - Né le 26 Janvier 1863 à Port-Loupal, canton de Saut-Loup, département de la Réunion.
  - Profession: Cultivateur.
  - Parents: M. Jean Louis Daurier, M. Courmelon François, domiciliés à Port-Loupal, canton de Saut-Loup, département de la Réunion.
- REMARQUES:**
  - Convaincu par motif d'insubordination de la cour d'assises de la Réunion, le 19 Octobre 1872, d'une peine de travaux forcés à perpétuité.
  - Par suite de cette condamnation, exempté de tout service militaire.
- ÉTAT DE SERVICE:**
  - Service militaire: 1 an 78 ans. Taille réelle: 1 m 60.
  - Service de santé: 1 an.
- REMARQUES (bottom right):** M. Courmelon.

Une erreur dans la marge :

Mostefa Abdel Kader- Mohamed Ghonal est la personne décédée sur la page de gauche dans ce registre.

Source : <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/>

24.

DÉCÈS

L'AN mil huit cent quatre-vingt-trois, le seize Octobre 93

à neuf heures du matin, par-devant

Nous, Antoine Bonnier, Officier d'Administration

Officier de l'état-civil de la circonscription de Bouvill, Canton de L'An et l'Autre, ont comparu Elhad Bouvier, chargé du service des Brevets, âgé de trent-huit ans, et Domitien, Pierre Joseph, surveillant militaire, âgé de trent-cinq ans, ses parents ou allés du décès d'homme ci après.

est comparu

domiciliés à l'un et l'autre, au village de Bouvill

lesquels nous ont déclaré que le aujourd'hui seize Octobre

à sept heures du matin, l'ancien

(1) Jean Antoine

né le (2) vingt six Janvier mil huit cent soixant-cinq, à Port-Lacal, arrondissement de Montbrison (Rhône)

fil de Jean-Jacques

et de Françoise Emmanuelle profession de domestique célibataire, plus renseignements que nous avons pu recueillir est décédé à l'hôpital de Bouvill

Nous, officier de l'état-civil de ladite circonscription,

après nous être assuré du décès avons dressé le présent acte que les déclarants

ont signé avec nous après que lecture en a été faite.

Signé :

Approuvé le seize Octobre 1893

Albany

Albany

Albany

# LE GRAND HIVER

De 1708-1709

Christine GARAUD et Richard TROOST

Dans l'exposition "Catastrophes naturelles et épidémies en Drôme" du cercle, on pouvait entre autres voir des photos de l'hiver de 1970 avec énormément de neige. Des gens se trouvaient bloqués sur la N7 à Montélimar. Dans notre histoire, on trouve plusieurs hivers très sévères. Dans cet article, nous demandons votre attention pour Le Grand Hiver de 1708 à 1709 et les conséquences de cette période dans notre région.



Après le Grand « hiver », la famine  
© D.R.

## Plusieurs périodes de froid

L'an 1708 a fini de manière très douce avec beaucoup de pluie et la végétation redémarrait dans le sud de la France. Un dicton dit « Il vaut mieux voir un voleur dans son grenier qu'un laboureur en chemise en janvier ». Les températures très douces de début janvier furent suivies d'une grosse vague de froid qui commença la nuit du 5 au 6 janvier 1709 et qui eurent des conséquences désastreuses pour les cultures. Deux semaines plus tard, il y eut beaucoup de neige et la température descendit jusqu'à  $-20^{\circ}\text{C}$ . Cette période très froide dura du 6 au 22 janvier. Après un redoux brutal la température re-tomba brièvement, suivie d'un nouveau redoux, puis la température rechuta brutalement à la fin du mois.

Partout en France, les fleuves et les ports étaient bloqués par le gel. Dans le port de Marseille, la glace pouvait supporter le poids des charrettes. Dans les villes qui avaient des problèmes d'approvisionnement, les habitants brulaient leurs meubles pour se réchauffer. Le Rhône gela. Le 8 janvier, la température chuta de plus de  $19$  degrés, passant de  $+8,5^{\circ}\text{C}$  à  $-11,2^{\circ}\text{C}$ . À Montpellier, le 11 janvier la température descendit jusqu'à  $-16,1^{\circ}\text{C}$





## Compte rendu d'un contemporain

Pierre Billion à Avignon note :

« Le dimanche 6<sup>e</sup> janvier 1709, le temps parut beau et beau soleil jusques environ les trois heures après midy qu'il se couvrit par une bize froide qui augmenta si fort que dans la nuit, tous les bords du Rhosne et de la Sorgues qui traverse notre ville, furent glacés ; lequel froid violent et sec le fut tellement que le dit Rhosne et Sorgues furent glacés jusques au jeudy 17<sup>e</sup> dudit mois... »

Mais cette vague de froid n'était pas le seul problème en 1709. Les paysans avaient de maigres récoltes et la guerre de Succession d'Espagne engendrait de lourds impôts et l'enrôlement.<sup>1</sup>

Le froid et la faim en 1709 affaiblissaient les gens, aussi étaient-ils plus facilement atteints par des maladies (notamment la fièvre typhoïde) ce qui favorisa, en 1709 et 1710, une épidémie à l'échelle européenne. Sans oublier la peste qui frappa encore cette année-là.

Les pénuries alimentaires durèrent jusqu'à la fin de l'année 1710. Arbres fruitiers, céréales, vignes, légumes et troupeaux, tout fut perdu et les semences de l'été suivant ne purent même pas être plantées. Le prix des céréales atteignit des sommets en 1709, jusqu'à six fois le prix normal.

Le Curé Mestisier de Saint-Restitut écrit le texte suivant dans son registre<sup>2</sup>. Un texte qui explique la situation en 1709.

*Le gouvernement de Louis XIV dut faire face à une crise alimentaire catastrophique engendrée par le froid extrême. Une commission spéciale fut chargée de distribuer en urgence des céréales. Elle était présidée par Henri-François d'Aguesseau représenté dans la gravure ci-dessous. Aux grands maux les grands remèdes : quiconque était pris à faire provision de céréales risquait la condamnation au travail forcé dans les galères ou même l'exécution.*



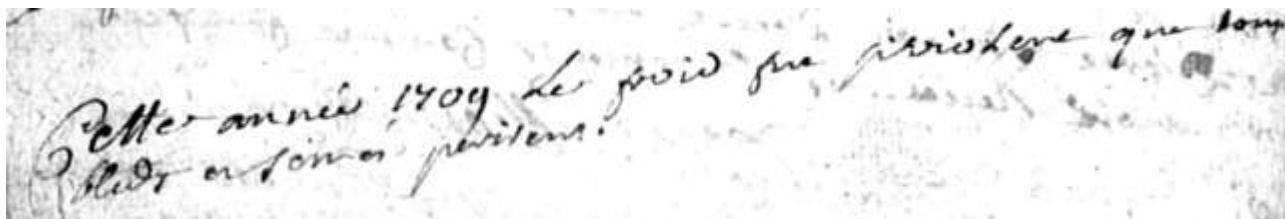
*En L'année 1709. tous les bleds semés au mois Doctobre de l'année passée 1708 sont tous morts ensemble Les oliviers et figuiers. et la plus part des amandiers Et noyers*

Une photographie d'un extrait de registre en écriture cursive manuscrite. Le texte est écrit en français et correspond à la citation dans le bloc précédent. L'écriture est soignée et lisible, avec des traits fins et des lettres bien formées. Le fond du papier est légèrement jauni et montre quelques taches.

<sup>1</sup> <https://www.nationalgeographic.fr/histoire/2020/11/dou-est-venu-le-grand-hiver-de-1709>

<sup>2</sup> RP Saint-Restitut (1704-1713) page 47

Le curé Tournillon de Soyans écrit le texte suivante dans son registre :



Cette année 1709 Le froid fut si violent que tous bleds<sup>3</sup> et semis? périssent.

## Causes

Certains pensent que ce temps est en relation avec des éruptions du mont Fuji et le Vésuve en 1707 et 1708. Les cendres dans la stratosphère pourraient expliquer cet hiver rigoureux en 1709. Les températures moyennes en Europe étaient de 7 °C inférieures aux moyennes du XX<sup>e</sup> siècle.

## L'influence du Grand Hiver sur la population dans notre région

Nous comparons dans cet article l'effet de cet hiver sur deux villages : Crupies et Vesc et une petite ville : Dieulefit.

### Qui furent les victimes des mauvaises années ?

#### Crupies

Il est intéressant d'examiner l'âge de ceux qui furent les principales victimes des mauvaises années. Le nombre de décès commence à monter en 1709. Après l'hiver catastrophique qui a détruit les se-



mences, certains personnes manquent de nourriture, s'affaiblissent et meurent de faim.

Le curé de Crupies, qui portait le nom « de Féburier », écrivait souvent plus que nécessaire dans son registre paroissial. On y trouve des remarques acerbes sur l'absence d'un individu à l'église mais aussi des remarques personnelles sur la cause de la mort de ses paroissiens. Malheureusement, l'année 1711 manque dans le registre.

Quelques citations des remarques du curé de Féburier :

*L'année mil sept cens et neuf et le 24e jour du mois de mai est décédé dans un champ derrière Couspeau Jean Pierre Marrou habitant et originaire de cette paroisse le jour par une simple defaillance de cour et netang pas secouru il a rendu ses derniers soupirs ainsi que son enfant mais ne le pueu Sa femme nous est venu advertir et a demandé la sépulture mais comme il n'avait fait de sa vie son devoir et que dailleurs il était mal Famé nous lui avons refusé la sépulture eclesiastique à Crupies*

*l'an et jour ci dessus*

*Feburier, curé<sup>4</sup>*

Il s'agit ici de Jean Pierre Marre (Marrou), époux de Marie Meffre<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> bleds: DMF (Dictionnaire du Moyen Français) blé

<sup>4</sup> R.P.Crupies (1695-1783) page 113

<sup>5</sup> E 17090 page 373

Et on lit dans le registre quelques jours plus tard :

*Décédé à Crupies le nommé Antoine Raspail de Bezaudun lequel on a trouvé dans le champ de Rhodé situé en dehors de Crupies près de la rivière et comme ledit Raspail n'avait ??? de sa vie fait aucun devoir de catolique et mis dans le champ de Nezon. Les parents sont venus le reconnaistre et la Justice qui setait transporté ont reconnu aussi lesdit parents du mort qu'il est peri de faim. Telle est la vérité et ai signé<sup>6</sup>*

*Feburier, curé*

Nous ne sommes pas sûr de qui est cet Antoine Raspail, parce qu'une grande partie des registres paroissiaux de Bézaudun manque. Mais il s'agit probablement de l'époux de Lucesse Broquard<sup>7</sup>.

Dans ces deux déclarations, il est clair que la mort de ces hommes est le résultat de l'affaiblissement et de la faim.

Mais la plupart des actes de décès ne donnent pas ces indications. Ce sont surtout les nombres de décès qui indiquent la gravité de la situation.

L'année 1708, juste avant le Grand Hiver, comptait encore 6 baptêmes enregistrés, deux fois le nombre des décédés. En 1709, le nombre de baptêmes remonte légèrement jusqu'à 8 mais le nombre des décès quadruple jusqu'à 12.

L'année suivante, 1710, est pire encore. On n'enregistre qu'un seul baptême et on compte 14 décès. De ces 26 décès dans les années 1709 et 1710 ensemble, 23 ont été enterrés en terre profane (88 %). Ce qui prouve que la population était en large majorité protestante.

Il faut savoir qu'un nombre inconnu d'enfants ne sont pas baptisés par le curé. Les décès aussi n'étaient pas toujours enregistrés et ne figurent donc pas dans nos calculs. Ajoutons que le curé de Feburier n'était pas très aimé d'une grande partie de ses paroissiens<sup>8</sup>.

## Vesc

Contrairement à Crupies, Vesc est un vrai village avec un centre et des commerces, entre autres un pharmacien<sup>9</sup> et un notaire<sup>10</sup>. Une autre différence importante est le fait que les habitants de Crupies sont en grande majorité protestants tandis que les Vescois sont en majorité catholiques.

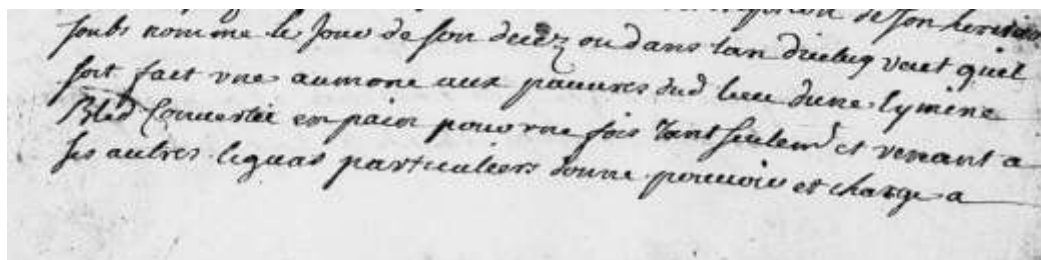
Les chiffres montrent que dans les années 1709-1710 à Crupies, 65 % des décès proviennent du groupe d'âge des plus de 40 ans. À Vesc, ce pourcentage est de 55 %. À cette époque là, ce sont donc les personnes âgées de la collectivité. 9 personnes sur les 66 décédés ont été enterrées en terre profane, soit (14 %).

Bien que le Grand Hiver soit à cheval sur 1708-1709. L'effet dure au moins jusqu'en 1711.

Le prieur de Vesc, Barthelemy Aubert, n'écrit pas beaucoup de choses supplémentaires dans les actes contrairement à son collègue de Crupies, mais les chiffres sont clairs.

On voit que les testaments contiennent des remarques à propos des aumônes pour les mendicants.

Le 11 août 1709, Maître Étienne Noyer de Vesc note dans le texte du testament d'André Gras<sup>11</sup> de Vesc, fils à feu Étienne, époux de Jeanne Brunette :



*Je sou nomme le jour de son decez ou dans lan diceluy veut quil soit fait une aumone aux pauvres dud lieu d'une cymène<sup>12</sup> bled<sup>13</sup> converti en pain pour une fois(..)*

*sous nommé le jour de son decez ou dans lan diceluy veut quil soit fait une aumone aux pauvres dud lieu d'une cymène<sup>12</sup> bled<sup>13</sup> converti en pain pour une fois(..)*

André Gras décède le 16 août de la même année !

<sup>6</sup> RP Crupies (1695-1788) page 114

<sup>7</sup> 2 E 17092 page 254 Contrat de Mariage

<sup>8</sup> RP Crupies 1696-1792 page 26

<sup>9</sup> Charles Colson

<sup>10</sup> Étienne Noyer

<sup>11</sup> 2 E 11979 page 27

<sup>12</sup> Une hémène??, ancien mesure de grain

<sup>13</sup> blé

Annibal Guille l'époux de Franson Peilh, aussi de Vesc fait son testament<sup>14</sup>, parce qu'il est « *indisposée de son corps* ». Maître Noyer l'écrit le 29 août 1709. Dans ce testament, on lit entre autres...

*que son heritier sous nommé le jour de son decez ou dans lan diceluy donne et legue aux pauvres dud Vesc une Cymene bled ou segle convertie en pain*

Annibal Guille décède le 16 août 1738 !<sup>15</sup>

Pierre Tardieu, époux de Marie Port, envoie son fils Vincent chez le notaire pour faire écrire son testament *étant assaint dune maladie corporel gisant dans son lit et sain de ses(..) mémoire* » et lui aussi pense « *aux pauvres mandians*<sup>16</sup> :

Pierre Tardieu décède le 10 mars 1711<sup>17</sup>.

*(..) le dit testateur veut quil soit fait une aumome au pauvres mandians dudit Vesc du pain distribuable à sa porte...*

Le couple Jérôme Roussin et Philise Laye Gras font leur testament le 5 août 1710 et ici aussi *les mandians* ne sont pas oubliés. Jérôme décède le 13 août de la même année.

### **Dieulefit**

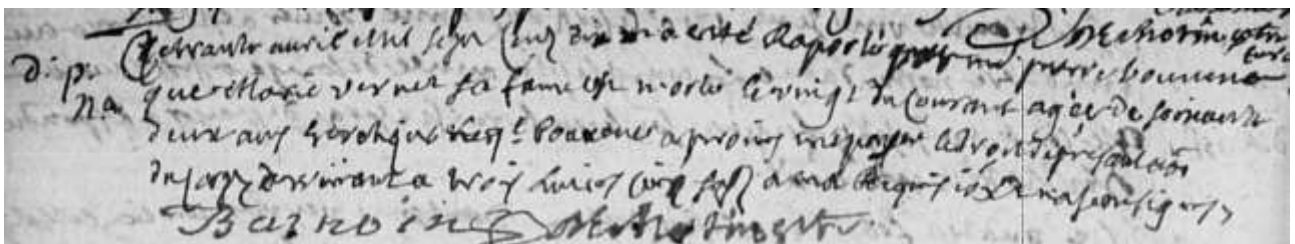
Contrairement à Crupies et Vesc qui sont des villages, Dieulefit est une petite ville et cette circonstance a une influence sur la situation de sa population pendant et juste après le Grand Hiver.

Dans la période du Grand Hiver, les registres de Dieulefit sont tenus principalement par le curé Brotin. Son écriture n'est pas très lisible. Pourtant, nous avons essayé de rassembler les données de 1708, 1709 et 1710.

Le curé Brotin indique souvent les enfants comme « *petit enfant de* » ou « *garçon de* » sans indiquer le prénom de l'enfant. Dans les registres de décès du

curé Brotin, se trouvent des codes que j'ai essayé de déchiffrer, mais la légende manque et donc, mon explication n'est pas certaine. On trouve entre autres les codes suivants: « *d : p :* » , « *d :* », « *d : p :na* ».

Je pense que dans ce dernier code « *d : p :na* », le « *d* » signifierait décès, le « *p* » indiquerait qu'on a payé et « *na* » indiquerait que le décédé a été enterré en terre profane ou, comme le Curé Brotin l'indique, « *jeté à la voirie* ». Parfois on lit aussi le texte : « *a promis me payer le droit de présentation du corps(..)3 livres 5 sous a ma requisition* ».



*d : p :na Ce trente avril mil sept cent dix m a esté raporter par (?) pierre bouvene que marie vernet sa fame est morte le vingt du courant agée de soixante deux ans heretique led bouvene a promis me payer le droit de presentation du corps (...) trois livres cinq sols a ma requisition ...*

Remarque : Pierre Bouvene et Marie Vernet ont signé un contrat de mariage le 16 avril 1671<sup>20</sup>.

<sup>14</sup> 2 E 11979 page 30

<sup>15</sup> RP Vesc (1736-1752) page 19

<sup>16</sup> 2 E 11979 page 80

<sup>17</sup> RP Vesc (1710-1732) page 13

<sup>18</sup> 2 E 11979 page 106

<sup>19</sup> RP Dieulefit (1692-1735) page 263

<sup>20</sup> 2 E 11617 page 136

À Dieulefit, en 1708, donc l'année avant le Grand Hiver, 20 couples se marient, 88 enfants naissent tandis que le nombre de décès est limité à 34.

En 1709, ces chiffres changent radicalement. Les naissances se font plus rares et seulement 58 bébés naissent. Mais le nombre de décès monte à 75 et il n'y eut que 9 couples qui se marièrent.

Les chiffres de 1710 sont encore pires. Il est évident que la nourriture manque maintenant. Il y a encore moins de naissances, 42. C'est moins que la moitié de l'année de 1708 et le nombre de décès ne descend guère. On voit 69 enterrements et encore moins de couple se marier.

La différence entre Dieulefit et les villages nommés se trouve dans la catégorie des victimes. À Crupies et à Vesc, la plupart des victimes font partie de la population qui a plus de 40 ans, à Crupies 61 % et à Vesc 55 %.

Mais à Dieulefit, la catégorie la plus touchée est formée par les enfants. Des 144 décès à Dieulefit en 1709 et 1710, 68 ont moins de 10 ans (47 %).

Si on considère 1708 comme une année «normale», alors on constate que le nombre de naissances a chuté de 57 % pour les années 1709 et 1710.

## Tentative d'explication

Si l'on se base sur la composition habituelle d'une petite ville, la population de Dieulefit est constituée principalement de marchands, artisans et ouvriers avec leurs familles. Ces familles se composent en général de moins de générations, donc moins de

grands-parents sous le même toit. Il en résulte moins de décès de personnes ayant un âge avancé. Ce faible nombre de vieillards fait qu'il y a moins de gens pour s'occuper des plus petits, pendant que les parents doivent travailler dur pour pouvoir acheter la nourriture nécessaire à la famille alors que les prix ont bien monté : 6 fois plus élevés.

Dans les villages, dans les fermes, les familles sont composées de plusieurs générations, qui vivent sous le même toit. Pendant que les parents et les autres adultes travaillent dans les champs pour sauver les récoltes, les vieux s'occupent des enfants et il y a plus de gens que dans les villes qui partagent leur ration avec les plus petits.

En général, on voit que lors d'une famine —à notre époque encore— les habitants des villes souffrent plus que les habitants des villages, étant donné qu'ils sont plus près de la nature et de ses sources de nourriture.

## Conclusion

On estime que « Le Grand Hiver » a causé, en France en 1709 et 1710, 600 000 morts en plus à la suite du froid, de la faim et des épidémies. Surtout la population sous-alimentée en fut victime. La mortalité était encore plus grave par la situation économique difficile causée par la Guerre de Succession d'Espagne.

Il y avait aussi un recul de 200 000 naissances par rapport à la moyenne. Ces chiffres se reflètent dans celles des villages qu'on a nommés.

### Décès en 1708, 1709 et 1710 à Crupies (1708 sert d'année de référence)

Années	0-10 ans	Entre 11 et 40 ans	Plus de 40 ans	Inconnu	Total	En terre profane	Baptêmes
1708	0	0	3	0	3	3	6
1709	2	1	8	1	12	10	8
1710	1	1	9	3	14	13	1
Total	3	2	17	4	26	23	-25 %**
*	11 %	8 %	65 %	16 %			

\* Pourcentage arrondi des années 1709 et 1710 ensemble

\*\* Si on considère 1708 comme une année «normale », alors on constate que le nombre de naissances a chuté, pour les années 1709 et 1710, de 25 %.

**Décès en 1708, 1709 et 1710 à Vesc (1708 sert d'année de référence)**

Années	0-10 ans	Entre 11 et 40 ans	Plus de 40 ans	Total	Terre profane	Baptêmes
1708	3	3	2	8	0	18
1709	7	7	11	25	5	9
1710	9	7	25	41	4	14
Total	16	14	36	66	9	23
*	24 %	21 %	55 %		14 %	-36 %**

\* Pourcentage arrondi des années 1709 et 1710 ensemble

\*\* Quand on considère 1708 comme une année « normale », alors on constate que le nombre de naissance a chuté pour les années 1709 et 1710 de 36 %.

**Décès en 1709 et 1710 à Dieulefit (1708 sert d'année de référence)**

Années	0-10 ans	Entre 11 et 40 ans	plus de 40 ans	inconnu	Total	Terre profane	Baptêmes
1708	16	3	4	11	34	5	88
1709	33	7	21	14	75	8	58
1710	35	4	22	8	69	6	42
Total	68	11	43	22	144	14	100
*	47 %	8 %	30 %	15 %			-57 %**

\* Pourcentage arrondi des années 1709 et 1710 ensemble.

\*\* Quand on considère 1708 comme une année « normale », alors on constate que le nombre de naissance a chuté pour les années 1709 et 1710 de 57 %.

# Documents généalogiques en vente par correspondance

## **Adresser les commandes à :**

Cercle généalogique de la Drôme provençale  
Maison des Services publics  
1 avenue Saint-Martin  
26200 MONTE LIMAR

*Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus. Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire. La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée. La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.*

<b>Documents</b>	<b>Euros</b>	<b>Grammes</b>
<b>Aide en ligne</b>		
Généalogie, mes premiers pas	3,50	315
Les calendriers	3,50	125
Petit lexique	3,50	195
<b>Personnages</b>		
Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,00	205
Émile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)	5,00	170
Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,00	205
Les STROUPANY (1766-1942) (une famille de nougatiers, 29 pages)	5,00	190
Jean-Jacques MÈNURET (médecin montilien 1739-1815, 20 pages)	5,00	130
Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)	5,00	220
Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)	2,50	130
Famille RIVIÈRE (originaire de Montélimar) (44 pages)	5,00	270
Famille de COSTON (90 pages)	5,00	290
Marcel PAGNOL	5,00	
<b>Les métiers</b>		
La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)	5,00	200
La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)	5,00	220
La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)	5,00	210
Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)	5,00	220
Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)	5,00	220
La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)	5,00	180
Les Notaires au fil du temps	10,00	280
Des Militaires à Saint-Martin	10,00	450
Les Enfants de Troupe	5,00	200
Commerces anciens et métiers oubliés (129 pages)	9,00	220

Documents	Euros	Grammes
<b>Histoire et généalogie</b>		
Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)	10,00	390
Si Montélimar m'était conté... (88 pages)	10,00	260
Le Bois de Laud (17 pages)	2,50	135
Les anciens racontent (79 pages)	5,00	245
Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)	2,50	165
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1)	15,00	440
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2)	15,00	470
Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux	5,00	190
Les Enfants abandonnés et les Nourrices du XIX <sup>e</sup> à nos jours (114 pages)	15,00	355
La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790	10,00	260
Les protestants au Désert (120 pages)	15,00	360
La santé de 1800 à 1920 (127 pages)	15,00	415
Justice de l'Ancien Régime à 1920 (180 pages)	15,00	560
Les Arts en Drôme Provençale (110 pages)	15,00	355
Les catastrophes naturelles et les épidémies en Drôme provençale (155 pages)	11,00	275

**Nouveau !**

## Arbres généalogiques

### **Format 50 x 70 cm**

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) ..... 3,50 €

Arbre 7 générations ..... 4,00 €

### **Format 85 x 110 cm**

Arbre 11 générations ..... 4,50 €

### **Calcul des frais de port et emballage**

Poids total jusqu'à (gramme)	100	250	500	3000
Prix €	3,00	4,00	6,00	9,00

*Pour les arbres, l'envoi est fait séparément sous tube. Les frais de port et d'emballage sont de 9 € pour 1 à 3 arbres*

*Un bon de commande est en ligne sur le site du CGDP, dans l'onglet « Boutique » :*

<http://www.genea26provence.com/>



# Bulletin d'adhésion 2022 au Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

## NOM et Prénom

Si « adhésion couple » Nom et Prénom du 2<sup>e</sup> adhérent

## Adresse

Code postal ..... Ville

Téléphone fixe \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ Téléphone portable \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_ / \_ \_

Mail ..... @

Merci de remplir tout ce formulaire en majuscule et de préciser pour votre adresse mail,  
Si le séparateur est un point(.), un tiret du 6 (-), un tiret du 8 (\_), ou autre.

Cotisation pour l'année civile comprenant la Lettre du cercle .....	<del>28,00 €</del> <b>20 €</b>	..... €
<u>Remise exceptionnelle pour l'année 2022 sur décision de l'AG</u>		
Cotisation pour ceux qui adhèrent déjà à un autre cercle du CGMP (CGAHP-04, AGHA-05, CEGAMA-06, AG13, RHFC-20, CGENEA83, CGV-84) .....	<del>24,00 €</del> <b>16 €</b>	..... €
<b>Les deux rubriques suivantes sont à renseigner :</b>		
Cercle .....		
N° d'Adhérent.....		
Cotisation 2 <sup>e</sup> adhérent (couple) .....	<b>4,50 €</b>	..... €
<b>Abonnement à Provence Généalogie (revue du CGMP)</b>		
En métropole.....	<b>23,00 €</b>	..... €
Autres pays.....	<b>37,00 €</b>	..... €
<b>Montant total</b>		..... €

Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre du **CGDP** et à adresser avec le bulletin d'adhésion à :

**Cercle Généalogique de la Drôme Provençale**  
**Maison des Services Publics, 1 avenue Saint-Martin 26200 MONTELMAR**

Voulez-vous recevoir la carte d'adhérent et son reçu fiscal par courrier ?  OUI  NON

**Si oui, veuillez joindre une enveloppe affranchie à vos nom et adresse**

- |  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Permanences biblio-<br>thèque | <input type="checkbox"/> Numérisa-<br>tion | <input type="checkbox"/> Saisie informatique                | <input type="checkbox"/> Préparation des ex-<br>positions |
| <input type="checkbox"/> Relevés systématiques         | <input type="checkbox"/> Indexation        | <input type="checkbox"/> Rédaction d'articles pour la revue |   |

Accepteriez- vous de participer à nos travaux ?  OUI  NON Si oui veuillez cocher la ou les activités :

	J'accepte (1)	Je refuse (1)
Utilisation de données personnelles par le CGDP		
Inscription au forum du CGMP : forum.cgmp-provence.org		
Liste des abonnés à la revue Provence Généalogie transmise au CGMP		

(1) Cochez la case correspondante à votre choix

**Votre accord est nécessaire**, conformément au RGDP, pour que le CGDP puisse utiliser vos données personnelles.  
Vos données sont conservées tant que vous serez adhérent, seront modifiées à votre demande et seront détruites dans les 15 mois qui suivent la fin de votre adhésion.

Je me conformerai aux dispositions des statuts de l'association consultables sur le site : <http://genea26provence.com>

DATE et SIGNATURE :



**Cercle Généalogique de la Drôme Provençale**

Maison des Services publics  
1 avenue Saint-Martin  
3<sup>e</sup> étage Nord  
26200 MONTELIMAR  
Tél. : 04 75 51 22 03 (*uniquement le mardi*)

*Notre adresse de messagerie*  
[cgdp@genea26provence.com](mailto:cgdp@genea26provence.com)

*Notre site Web*  
[genea26provence.com](http://genea26provence.com)

*Notre Forum*  
[forum.cgmp-provence.org](http://forum.cgmp-provence.org)

*Notre page sur Facebook*  
[facebook.com/cgdp.genealogiste](https://facebook.com/cgdp.genealogiste)



**L a L e t t r e**

*du*

**Cercle Généalogique de la Drôme Provençale**

Périodicité Trimestrielle

Direction de publication : Yves DEBOUVERIE

Dépôt légal : décembre 1994

N° 19 C 95

ISSN 1260 – 240 X